

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

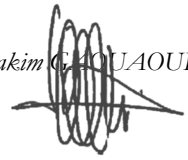
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 04446

Numéro SIREN : 839 473 493

Nom ou dénomination : HG DEVELOPMENT

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2022 sous le numéro de dépôt 47770



HG DEVELOPMENT

Société par actions simplifiée au capital de 8.288.500 euros
Siège social : Péniche ALPAGA III – Port Van Gogh - 2 quai Aulagnier
92600 ASNIERES SUR SEINE
839 473 493 - RCS NANTERRE
(la « Société »)

EXTRAIT

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 12 JUILLET 2022**

DEBUT D'EXTRAIT

DEUXIEME DECISION
(Refonte des statuts de la Société)

Les associés, statuant à l'unanimité et après avoir pris connaissance du projet de refonte des statuts mis à leur disposition par le Président de la Société,

décident de la refonte des statuts de la Société,

adoptent, article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

EXTRAIT

TROISIEME DECISION
(Prise d'acte de la démission de Monsieur Hugo BRUGIERE de ses fonctions de Directeur Général)

Les associés, statuant à l'unanimité et après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Hugo BRUGIERE de ses fonctions de Directeur Général en date du 7 mai 2022, avec effet immédiat,

prennent acte de la démission de Monsieur Hugo BRUGIERE de ses fonctions de Directeur Général.

EXTRAIT

QUATRIEME DECISION
(Nomination de la société AIPHENNEBIE en qualité de Directeur Général Délégué)

Les associés, statuant à l'unanimité et après avoir pris connaissance (i) du projet de nomination de la société AIPHENNEBIE, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est sis 8 rue de la Procession – 92150 SURESNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification unique 812 687 598, représentée par Monsieur Frédéric BLANC (la « société AIPHENNEBIE » ou « AIPHENNEBIE »), en qualité de Directeur Général Délégué de la Société, (ii) de la Fiche de Poste attachée aux missions incombant au Directeur Général Délégué,

décident de nommer la société AIPHENNEBIE en qualité de Directeur Général Délégué de la Société,

décident que le Directeur Général Délégué pourra être révoqué « *ad nutum* » par le Président ou les Associés réunis en assemblée générale ordinaire, sous réserve de l'accord préalable donné par le Comité Stratégique dans la mesure où il s'agit d'une Décision Fondamentale.

Le Comité Stratégique ne tiendra pas compte de la voix du Directeur Général Délégué si ce dernier est par ailleurs membre du Comité Stratégique.

A l'exception de la communication publique de la Société qui est réservée au Président de la Société, le Directeur Général Délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Président pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société sous réserve (i) des Décisions Fondamentales et des Décisions Importantes, (ii) des prérogatives de la collectivité des associés et (iii) des décisions listées en Annexe 1 qui devront être préalablement approuvées par le Président de la Société et par le Comité Stratégique dès lors qu'elles relèvent de sa compétence. Le Directeur Général Délégué devra par ailleurs accomplir son mandat dans le cadre et le respect de la Fiche de Poste.

EXTRAIT

SIXIEME DECISION

(Pouvoirs)

Les associés, statuant à l'unanimité, donnent tous pouvoirs au porteur du procès-verbal des présentes décisions unanimes des associés à l'effet d'accomplir toute formalité légale qu'il appartiendra.

FIN D'EXTRAIT
